

## Les différentes taxes

Nature de la taxe	Intitulé	Calcul du montant	Exonération
Taxe régionale	Y1	Elle est fixée par le conseil régional qui en bénéficie et varie selon les régions. Elle est calculée proportionnellement à la puissance fiscale du véhicule ou bien c'est une taxe fixe.  <i>Voir tableaux ci-dessous</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exonération de 50% pour les véhicules de plus de dix ans et certains cas particuliers</li> <li>- changement de domicile</li> <li>- changement d'état matrimonial</li> <li>- correction d'erreurs de saisie</li> <li>- conversion</li> <li>- certains véhicules à usage particulier (administration civile de l'Etat, militaire ...)</li> <li>- VE immatriculés à Mayotte</li> </ul>
Taxe pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports	Y2	Taxe forfaitaire applicable aux <b>véhicules de transport de marchandises</b> : 4 taux en fonction du PTAC (poids total autorisé en charge).  <i>Voir tableau ci-dessous</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Véhicules de collection</li> <li>- certificats W garage et CPI WW</li> <li>- duplicata de CI</li> <li>- changement de domicile, modification d'état civil ou changement de dénomination sociale, changement de locataire, attribution d'un nouveau numéro suite à usurpation, conversion, modification des caractéristiques techniques, changement d'usage.</li> </ul>
Taxe CO2	Y3	Véhicules dont la date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation est postérieure au <b>1er juin 2004</b> .  <i>Voir tableaux ci-dessous</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exonération de 50 % pour des véhicules « propres » (taxe CO2)</li> <li>- certificats W garage et CPI WW et leur renouvellement</li> <li>- duplicata de CI</li> <li>- changement de domicile, modification d'état civil ou changement de dénomination sociale, changement d'usage sans changement de propriétaire, prorogation d'usage, prorogation d'immatriculation, changement de locataire, attribution d'un nouveau numéro suite à usurpation, conversion, modification des caractéristiques techniques.</li> <li>- VE immatriculés à Mayotte,</li> <li>- VP à carrosserie handicap (écotaxe)</li> </ul>
Ecotaxe		Taxe applicable aux véhicules particuliers <b>immatriculés pour la 1<sup>ère</sup> fois en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008</b> - Véhicules en réception communautaire : <b>Calcul en fonction du taux d'émission de CO2</b> - Autres véhicules <b>Calcul en fonction de la puissance fiscale.</b>  <i>Voir tableaux ci-dessous</i>	
Taxe pour la gestion de l'immatriculation	Y4	Montant forfaitaire (4€)	CI n'ayant pas donné lieu au paiement de la taxe régionale.
Redevance pour l'acheminement du CI	Y5	Montant forfaitaire (2,50€)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cyclomoteurs</li> <li>- Etiquettes de changement d'adresse</li> <li>- correction d'erreurs de saisie</li> <li>- Retrait à l'Imprimerie Nationale</li> <li>- Véhicules diplomatiques</li> <li>- VE immatriculés à Mayotte</li> </ul>
Montant total des taxes	Y6	Somme des taxes	

**Taxe régionale (Y1) fixe sur la base du taux unitaire d'un CV**

% du taux unitaire	Opérations concernées
<b>Double</b>	Certificat W garage
<b>1 fois</b>	Modification d'état civil, changement de dénomination sociale CPI WW Location longue durée : changement de locataire, adjonction d'un locataire, suppression du locataire Modification des caractéristiques techniques / changement d'usage sans changement de titulaire Duplicata (autre que motocyclettes légères)
<b>1,5 fois</b>	Remorques et semi-remorques Véhicules agricoles Véhicules usage TT ou IT
<b>Moitié</b>	Changement de titulaire du CI de motocyclettes légères dont la cylindrée n'excède pas 125 cm <sup>3</sup> de moins de 10 ans
<b>Quart</b>	Motocyclettes légères dont la cylindrée n'excède pas 125 cm <sup>3</sup> : modification d'état civil, changement de titulaire pour les cyclos de plus de 10 ans, duplicata

**Taxe régionale (Y1) proportionnelle à la puissance du véhicule**

Barème	Opérations et véhicules concernés
<b>Taux plein</b>	Véhicules de <b>moins de 10 ans</b> <u>sauf cas ci-dessous</u> , Changement de titulaire.
<b>Moitié du taux</b>	Véhicules de <b>moins de 10 ans</b> : - Véhicules utilitaires PTAC > 3,5 tonnes - Tracteurs routiers - Motocyclettes Véhicules de plus de 10 ans
<b>Quart du taux</b>	Véhicules de <b>plus de 10 ans</b> : - Véhicules utilitaires PTAC > 3,5 tonnes - Tracteurs routiers - Motocyclettes

**Taxe (Y2) pour le développement des actions de formation professionnelle dans les transports (à compter du 1<sup>er</sup> février 2008)**

Désignation	MONTANTS
Véhicules dont le PTAC est inférieur ou égal à 3,5 tonnes	34 €
Véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 tonnes et inférieur à 6 tonnes	127 €
Véhicules dont le PTAC est supérieur ou égal à 6 tonnes et inférieur à 11 tonnes	189 €
Véhicules dont le PTAC est supérieur à 11 tonnes et véhicules de transport en commun	285 €

## Récapitulatif des taxes et redevances liées à l'immatriculation

### Taxe CO2 (Y3)

- Véhicules en réception communautaire
- 

Taux d'émission de CO2/km	Montant de la taxe par gramme (en euros)
taux $\leq$ 200	0
200 < taux $\leq$ 250	2
Taux > 250	4

- Autres véhicules

Puissance fiscale (en CV)	Montant de la taxe (en euros)
puissance fiscale < 10	0
10 $\leq$ puissance fiscale < 15	100
puissance fiscale $\geq$ 15	300

### Ecotaxe (Y3) pour les véhicules en réception communautaire

- Véhicules en réception communautaire :

Taux d'émission de CO2 (en grammes par kilomètre)	Tarif de la taxe (en euros)						
	Année de première immatriculation						
	2008	2009	2010	2011	2012		
taux $\leq$ 140	0	0	0	0	0		
141 $\leq$ taux $\leq$ 145	0	0	0	0	200		
146 $\leq$ taux $\leq$ 150				0	200		
151 $\leq$ taux $\leq$ 155				200	500		
156 $\leq$ taux $\leq$ 160				200			
161 $\leq$ taux $\leq$ 165	200	200	750	750	750		
166 $\leq$ taux $\leq$ 180	750	750					
181 $\leq$ taux $\leq$ 190							1 300
191 $\leq$ taux $\leq$ 195							
196 $\leq$ taux $\leq$ 200	1 600	1 600	1 600	1 600	2 300		
201 $\leq$ taux $\leq$ 230							
231 $\leq$ taux $\leq$ 235				1 600	1 600	1 600	3 600
236 $\leq$ taux $\leq$ 240							
241 $\leq$ taux $\leq$ 245							
246 $\leq$ taux $\leq$ 250	2 600	2 600	2 600	2 600	3 600		
250 < taux							

## Récapitulatif des taxes et redevances liées à l'immatriculation

- Autres véhicules

Puissance fiscale (en chevaux-vapeur)	Montant de la taxe (en euros)
puissance fiscale ≤ 7	0
8 ≤ puissance fiscale ≤ 9	750
10 ≤ puissance fiscale ≤ 11	1300
12 ≤ puissance fiscale ≤ 16	2 300
16 < puissance fiscale	3 600

**Exemple** pour un véhicule particulier de 4 chevaux réceptionné CE, dont la 1<sup>ère</sup> immatriculation est le 01/09/2002, émettant moins de 200 g/km de CO<sub>2</sub> et immatriculé en Poitou-Charentes :

<b>Y1</b>	Taxe régionale	4 x 31,80€ =127,20 €
<b>Y2</b>	Taxe professionnelle	Pas concerné
<b>Y3</b>	Taxe CO <sub>2</sub>	0€
<b>Y4</b>	Taxe de gestion	4€
<i>Sous total arrondi</i>		<i>127,20€ + 4€ = 131,20€ arrondi à <b>131€</b></i>
<b>Y5</b>	Taxe d'acheminement	2,50€
<b>Y6</b>	Taxes à payer	<b>133,50€</b>

Le montant total (**Y.6**), **arrondi à l'euro le plus proche (0,50€ => 1€) avant l'ajout de la redevance de 2,50€**, résulte de l'addition des taxes et de la redevance à acquitter.

-----